



Compte rendu de la réunion du 16 avril 2020 avec la Direction des Services Judiciaires

Cette réunion s'est déroulée en audio conférence et portait sur la gestion de la situation générée par l'épidémie de COVID 19 sur les plans sanitaires, administratifs et organisationnels. Toutes les organisations syndicales (OS) de magistrats et de fonctionnaires étaient présentes.

Les questions portées par les OS et les réponses du directeur des services judiciaires (DSJ) ont été les suivantes :

- **Protection des personnels participant aux PCA** : Il y a 4000 litres de gel pour le Ministère dont 1000 litres pour les services judiciaires. La livraison est faite par Cour d'Appel avec des bidons uniques, très grosses quantités qu'il faut ensuite fractionner pour répartir entre les juridictions. Pour les masques, ils sont fournis chaque semaine aux services judiciaires. La répartition est ensuite effectuée par les Cours d'appel. Pour l'instant, il y a eu une dotation de 20 000 masques reçue le 5 avril et une autre dotation de 50 000 reçue le 9 avril.

Une dotation pour l'outre mer est en cours d'acheminement. Cette opération est compliquée en raison des difficultés rencontrées pour le transport.

L'UNSA SJ a fait remarquer que la fourniture en masques était insuffisante si l'on considère que 2 masques par jour sont préconisés par personne. Il en faudrait au moins 300 000 par semaine pour l'ensemble des personnels des services judiciaires. Le DSJ a assuré qu'ils seront livrés en nombre suffisants. La doctrine d'emploi des masques est limitée à la chaîne de comparution, seuls les agents y participant peuvent être attributaires d'un masque, la seule présence en juridiction d'un agent n'est pas suffisante pour en bénéficier! La doctrine d'utilisation peut évoluer en fonction de la situation sanitaire, mais l'objectif est de tenir sur la durée.

L'utilisation des gants n'est pas préconisée et donc aucune mise à disposition n'est assurée par la DSJ.

En ce qui concerne la prestation de nettoyage des locaux, le DSJ a précisé qu'il doit être renforcé (nettoyage des poignées de porte, rampes d'escalier, boutons des ascenseurs, nettoyage des salles d'audiences plus fréquent...)

- **PCA** : le DSJ demande qu'ils se rapprochent le plus possible du PCA type transmis par la ministre. L'ordonnance de roulement et les notes de service déclinent ces PCA. Il y a des activités qui ne sont pas indiquées dans le courriel de la ministre mais sont prévues par les ordonnances du 25 mars. Par exemple, l'activité civile peut être maintenue si les conditions sanitaires sont assurées.

- Les PCA **peuvent** être diffusés aux OS qui en font la demande après que toutes les indications personnelles aient été supprimées. Il a une fois de plus fait une réponse biaisée : Il n'y a pas de contre-indication pour les communiquer MAIS ce n'est pas une obligation.

- L'UNSA SJ a demandé la publication par la DSJ d'une circulaire claire et précise suite à l'ordonnance en date du 15 avril 2020 sur les congés :

Réponse de l'administration : les congés posés préalablement au confinement ne seront pas annulés. Suite à l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés au titre de la période d'urgence sanitaire, une circulaire d'application sera prochainement communiquée par le secrétariat général. L'UNSA a demandé que cette note soit claire et précise afin d'éviter toute interprétation.

L'ensemble des organisations syndicales a néanmoins condamné la publication d'une ordonnance sans concertation, injuste et contraire aux discours du Président de la République sur la reconnaissance des agents publics. Des recours juridictionnels sont envisagés!

- Prise en charge des repas par l'administration suite au décret n° 2020-404 du 7 avril 2020 : une circulaire précisant les modalités de prise en charge des repas sera publiée prochainement. Là encore les indications fournies devront être très claires !

- Mobilités des corps communs et des corps particuliers : pour tous les corps, le calendrier des mobilités est suspendu. L'objectif reste que les prises de poste aient lieu en septembre. Cela sera cependant lié au respect des droits des personnels (connaissance des additifs, possibilité d'effectuer leur demande pour ceux qui sont en ASA notamment) et à la situation sanitaire.

- Prime exceptionnelle : le DSJ a débuté sur ce sujet en déclarant que « les bénéficiaires seront ceux qui auront dû faire face à un surcroît conséquent d'activité OBJECTIVABLE ET QUANTIFIABLE depuis l'arrivée du coronavirus sur le territoire national. » Cela a déclenché la colère des OS de fonctionnaires et de magistrats qui ont demandé que cette prime soit versée, sans exception, à tous les personnels qui auront participé au PCA. Les OS seront particulièrement vigilantes sur ce point et l'administration devra suivre leurs revendications si elle ne veut pas déclencher un conflit sur ce sujet.

- Paiement des salaires aux stagiaires nouvellement affectés notamment sur le ressort de la CA PARIS : L'UNSA Services Judiciaires fournira les éléments concernant les personnels concernés dans les plus brefs délais afin que l'administration puisse remédier à ce problème.

- Campagne d'évaluation des personnels : les délais concernant les observations et les recours sont suspendus et pourront être effectués à l'issue du confinement.

- Concours, ENG :

- la rentrée des promos à l'ENG est repoussée. Une date sera déterminée en fonction du déconfinement.

- les concours sont maintenus et plusieurs points sont à l'étude pour les oraux qui doivent se tenir (visio-conférence pour le concours dsgj, maintien du calendrier pour le concours greffier).

- Demande de précision en ce qui concerne le télétravail (sortie des dossiers par les fonctionnaires etc...) : la fourniture d'ultra-portables se poursuit. Ils sont attribués aux fonctionnaires par les juridictions en fonction des besoins du PCA. 1000 ultra-portables sont commandés pour la DSJ dont 365 seront livrés dans les 15 jours à destination des fonctionnaires participant au circuit de la dépense

notamment pour CHORUS (certification dans Chorus formulaire). Les applicatifs métiers disponibles en télétravail sont Cassiopé, Chorus et APPI.

En ce qui concerne la sortie des dossiers une note inter-directionnelle est en cours de rédaction. L'UNSA SJ a encore insisté sur la clarté des indications que devra apporter cette note afin d'en éviter les interprétations de certains chefs de cour ou de juridiction. Nous avons également fait remarquer que cette sortie des dossiers était, il y a peu, un obstacle insurmontable au télétravail par les fonctionnaires. Tout à coup tout devient possible !

- **Soutien psychologique** : le numéro vert 08.00.20.02.78 est disponible pour les personnels qui en ressentent le besoin. Confidentiel, gratuit et anonyme.

- **Déconfinement** : le besoin d'anticipation (organisation du travail, fourniture de masques, gel) a été évoqué par les OS. Une réunion en audio conférence se tiendra à ce sujet dans la semaine du 20 au 24 avril. On a malheureusement pu constater que l'administration n'a manifestement encore rien anticipé dans cette perspective en ce qui concerne la protection des personnels.

L'UNSA SJ a demandé que soit examinée l'organisation du travail dans les greffes qui auront à rattraper le retard engendré par le travail des magistrats qui peuvent tous télé-travailler ou rédiger chez eux. Le DSJ a indiqué avoir conscience de l'avance prise par les magistrats (rédaction de décisions/réquisitoires en télétravail) aura pour conséquence en reprise d'activité, une charge objective pour le greffe. Une concertation est nécessaire afin de trouver des solutions dans la période intermédiaire et ainsi éviter de redémarrer avec une surcharge d'activité lors de la reprise.

Une fois de plus il a été très difficile d'obtenir des réponses claires et précises, nous sommes toujours en attente de circulaires, précisions ou réunions à venir.

Les représentants de l'UNSA Services Judiciaires